



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2003

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 mars 2003, s'est réuni à la Mairie le 14 mars 2003 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J., BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M., DELCROIX M.

Etaient absents : Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme CANZIANI Mireille.
Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Secrétaire : Monsieur VERNET Philippe.

Compte-rendu :

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Echange de terrains :

Monsieur de NATALE rappelle qu'en exécution de l'arrêté 352 du 18 novembre 2002, Monsieur MAURY Maurice a tenu permanence pour l'enquête publique du 04 janvier au 18 janvier 2003. Le registre étant resté vierge de toute observation, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'échange de terrain entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et la SCI Mavrick.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'avis du commissaire enquêteur et autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Traitement de l'eau potable :

Monsieur de NATALE expose les circonstances qui amènent à envisager une chloration de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

CONTRE : 8 POUR : 4 ABSTENTIONS : 3

En conséquence, le traitement UV sera remis en fonctionnement.

Il n'y aura pas de chloration.

Surtaxe communale EAU :

Monsieur de NATALE rappelle que les branchements « plomb » devront être remplacés avant 2012. A cette fin, le Conseil municipal prévoit de constituer un fonds sur le budget M 49 « eau ».

A l'unanimité, la surtaxe communale sur le prix de l'eau est portée à 0,30 €. (trente centimes d'euros).

Classe péniche :

Vu le départ en classe péniche des élèves de CM du 22 mai au 1^{er} juin 2003,

Considérant qu'un élève est domicilié en dehors de la communauté de communes du Canton de Bray-sur-Seine,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de ce séjour.

La participation des parents sera la même que pour les autres élèves.

Pays Bassée-Montois :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Pays Bassée-Montois concernant les participations communales.

Après en avoir délibéré et après les interventions de Mme FRANCOIS et Mme BOISSY, le Conseil décide de reconduire la participation de 2 € par habitant au titre du fonctionnement du Syndicat. (8 POUR, 7 ABSTENTIONS).

Le Conseil vote à l'unanimité contre les autres participations (0,50 € conception brochure – 0,10 € diffusion brochure – 0,10 € scènes rurales).

Monsieur GHISLAIN propose une motion qui est adoptée à l'unanimité : Face à l'augmentation croissante et excessive des charges de fonctionnement et le peu de retombées positives observées, le Conseil municipal envisage de cesser toute participation au Syndicat du Pays Bassée-Montois.

Fonds ECOLE :

Considérant le devis de 6 292,75 € HT pour la réfection des peintures d'une classe de l'école primaire,

Le Conseil municipal décide d'entreprendre les travaux et sollicite à cet effet l'aide du fonds ECOLE auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

Convention ACA (SPA) :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 4 à la Convention fourrière portant prolongation des prestations d'accueil des animaux errants.

Le contrat expirant le 1^{er} mai 2003 est reconduit à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2003 inclus.

La rémunération sera de 61,22 € HT (73,22 € TTC).

Le Maire est autorisé à signer l'avenant considéré.

PROJET Commerce :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'un commerce de proximité dans un bâtiment situé face à la Place de l'église.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du FISAC, M. PASCON,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, Melle HOURDÉ.
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 218 000 €

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	73 000,00 €
• Montant des travaux	126 000,00 € HT
• Maîtrise d'œuvre Architecte	14 000,00 € HT
• Frais divers	<u>5 000,00 € HT</u>
TOTAL	218 000,00 € HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

1. Subvention de la Région Ile de France	65 400,00 €
2. Participation FISAC	41 200,00 €
3. Subvention du Département de Seine et Marne	non connu
4. Autofinancement communal	111 400,00 €
5. Autofinancement de la TVA à 19,6 %	28 420,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 218 000 € HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional et du FISAC.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

PROJET Logement :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation d'un logement locatif à caractère social dans un bâtiment situé face à la place de l'Eglise.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. ALEXANDRE,
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 151 000 €

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	61 000,00 €
• Montant des travaux	81 000,00 € HT
• Maîtrise d'œuvre Architecte	<u>9 000,00 € HT</u>
TOTAL	151 000,00 € HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

1. Subvention de la Région Ile de France	45 300,00 €
2. Subvention du Département de Seine et Marne	4 335,00 €
3. Autofinancement communal	101 365,00 €
4. Autofinancement de la TVA à 5,5 %	4 950,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 151 000 € HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

Demandes de subventions :

- Le Conseil municipal vote une subvention de 70,00 € au Judo Club de Jutigny qui reçoit 12 enfants des Ormes. Délibération prise par 12 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION.
- Provins Natation (2 enfants) 2 POUR – 2 ABSTENTIONS – 11 CONTRE.
- Club Sportif Braytois : 8 CONTRE – 5 POUR – 2 ABSTENTIONS.
- Pannevelles (Association ELA) : 0 POUR – 5 CONTRE – 10 ABSTENTIONS.
- Secours populaire français : 0 POUR – 15 CONTRE – 0 ABSTENTION
- ADMR Gouaix : unanimité CONTRE.
- Comité de Jumelage du Canton de Bray : unanimité CONTRE.
- Restos du Cœur de Seine et Marne : 11 CONTRE – 4 ABSTENTIONS.
- Handisport 77 – 12 CONTRE – 3 ABSTENTIONS.
- Mairie de Rupéreau : unanimité CONTRE.

Informations générales :

- ♦ Le Conseil général accorde une subvention de 7 622,45 € pour la réfection des vitraux de l'Eglise.
- ♦ Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue à une personne un local situé dans l'ancien presbytère. Il précise que ce locataire n'a pas payé son loyer depuis plusieurs mois et entretient très mal les locaux et l'extérieur. En conséquence, il va signifier par lettre recommandée à cette personne que la Commune récupère l'usage de ce bâtiment et qu'il convient qu'elle libère les lieux dans les conditions prévues par la convention.
- ♦ Remerciements nombreux concernant les colis et diverses subventions.
- ♦ Le repas des retraités sera avancé en septembre afin de minimiser certains problèmes de chauffage.
- ♦ Monsieur le Maire rend compte de la visite de Monsieur le Sous-Préfet.
- ♦ Le carnaval a lieu samedi 15 mars 2003. Départ de l'école à 9 heures. Rendez-vous vers 11 heures dans la cour de l'école pour une petite collation.

- ◆ Prime de première installation en Ile de France : réponse négative du Centre de Gestion de Seine et Marne.
- ◆ Nettoyage de Printemps.
- ◆ Monsieur VERNET informe le Conseil que le programme de travaux pour 2003 sera évoqué après le vote du budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.